



THUISVERPLEGING | WERK
SOINS INFIRMIERS À DOMICILE | EMPLOI

Chambre Soins Infirmiers à Domicile Rapport 2016 & 2017

I. RAPPORT

La Convention Collective de Travail du 8 octobre 2007 portant des mesures visant à promouvoir l'emploi dans le secteur des Soins Infirmiers à Domicile prévoit en son article 11 que chaque employeur bénéficiant d'emplois maribel doit élaborer un rapport au moins une fois par an, ce rapport concerne l'année 2016 et 2017.

II. REMARQUES PREALABLES

Ce rapport, qui constitue la synthèse des rapports demandés à toutes les institutions, concerne les institutions qui ont reçu une attribution d'emploi dans le cadre du maribel social (MS) et le maribel fiscal (MF) par le comité de gestion :

- du Fonds maribel social pour le Soins Infirmiers à Domicile (MS 1, MS 2, MS 3, MS 4).
- depuis le 1^{er} janvier 2003 : par le Fonds des Etablissements et Services de Santé 305.02 via la Chambre Soins Infirmiers à Domicile (dotation supplémentaire 2003, MS 5, MS 6).
- depuis le 1^{er} janvier 2010 : par le Fonds Maribel Social 330 (FMS 330) via la Chambre Soins Infirmiers à Domicile (MS 7, MS 8, MS 9, MS10 et MF et les attributions durées déterminées).

II.a) Répartition des institutions ayant reçu une attribution au sein des groupements :

Groupement Employeurs individuels	Nombre d'institutions
Groupement WGK	5 + 1 (fédération)
Groupement CJB	10
Groupement CSD	7 + 1 (fédération)
Groupement Sovervlag	3 + 1 (fédération)
Employeurs individuels	24
Total	49 + 3 (féd.)

II.b) Répartition régionale :

Région	Nombre d'institutions
Flandre	22
Bruxelles	7
Wallonie	23
Total	52

En plus, vous trouverez, dans ce rapport, un aperçu des décisions du comité de gestion de la Chambre et de l'utilisation de ses dotations des années 2016 et 2017 pour le maribel social et fiscal.

III. DOTATIONS 2016 & 2017

Maribel social:

La dotation de 2016 qui provenait de l'Office National de Sécurité Sociale (ONSS) pour l'ensemble du secteur du maribel Social 330 s'élevait à **327.544.371,84€¹** dont **15.515.704,81€²** a été versée à la Chambre Soins Infirmiers à Domicile. Il s'agit d'une augmentation de 13,61% vis-à-vis de l'année 2015.

Cette augmentation est principalement due au taxshift et dans une moindre mesure à l'augmentation du nombre de travailleurs ouvrant le droit (« N » - +3,17%)

En 2017, la dotation du maribel Social 330 s'élevait à **363.673.616,03 €³** dont **16.418.533,1€⁴** a été versée à la Chambre Soins Infirmiers à Domicile. Il s'agit d'une augmentation de 5,82% vis-à-vis de l'année 2016 uniquement due à l'augmentation du N.

Maribel fiscal:

Pour le maribel fiscal la Chambre Soins Infirmiers à Domicile a reçu les montants suivants:

Dotation 2016	Montant
janvier	198.890,50 €
février	250.848,39 €
mars	324.479,35 €
avril	161.473,39 €
mai	187.376,28 €
juin	218.460,42 €
juillet	205.599,74 €
août	235.698,83 €
septembre	290.105,95 €
octobre	211.415,03 €
novembre	205.064,27 €
décembre	230.040,77 €

Dotation 2017	Montant
janvier	205.587,32 €
février	281.804,07 €
mars	340.949,28 €
avril	159.888,86 €
mai	202.580,25 €
juin	223.919,41 €
juillet	211.167,95 €
août	256.329,88 €
septembre	311.246,99 €
octobre	220.193,02 €
novembre	208.256,21 €
décembre	247.039,87 €

Les montants du maribel fiscal sont calculés en fonction de la masse salariale et varient donc tous les mois. Ces montants sont virés mensuellement du FSM 330.

En 2016, la Chambre a reçu 2.719.452,92€ une moyenne de 226.621,08€ par mois. En comparaison avec l'année 2015, c'est une augmentation sur base annuel de 101.846,59€ ou 3,89 %.

En 2017, la Chambre a reçu 2.868.963,11€ une moyenne de 239.080,26€ par mois. En comparaison avec l'année 2016, c'est une augmentation sur base annuel de 149.510,19€ ou 5,50 %.

IV. DECISIONS DU COMITE DE GESTION

¹ Montant de la dotation FMS330 2016 1,2% frais de fonctionnement inclus mais sans le montant qui a été transféré au FINSS.

² Montant de la dotation Chambre SàD 1,2% frais de fonctionnement inclus.

³ Montant de la dotation FMS330 2017 1,2% frais de fonctionnement inclus mais sans le montant qui a été transféré au FINSS.

⁴ Montant de la dotation Chambre SàD 1,2% frais de fonctionnement inclus.

Seules les décisions concernant le maribel social et le maribel fiscal sont reprises ci-dessous. Ne sont pas prises en compte: les accords sociaux de 2000 et de 2005 (harmonisation salariale & 1%, prime d'attractivité, nuit du dimanche 50→56%, complément de fonction, plan d'attractivité, congés supplémentaires, les prestations irrégulières, le pacte de solidarité entre les générations, le One Shot 2013-2014, l'équipe mobile et l'équipe mobile extension = mini-accord, ...).

Année 2016

Comité de gestion du 15 mars 2016 :

Parution du nouvel arrêté royal maribel social reprenant entre autre les montants du taxshift

Comité de gestion du 22 avril 2016 :

Moyens supplémentaires

Attribution de 100 MT à partir du 01/07/2016 et une augmentation du plafond de 850€/MT/année à partir du 01/01/2016.

Comité de gestion du 20 juin 2016 :

Approbation des comptes annuels 2015 avec un bénéfice de 42.394,34€.

Baisse du volume d'emploi d'une institution

Étant donné qu'il s'agit d'un message spontané et d'une gestion active, les membres acceptent la baisse du volume d'emploi à condition qu'une évaluation se fasse par l'institution en juin 2017 -> Un membre du banc patronal signale que cette situation devrait rester une exception et ne peut certainement pas devenir une règle.

Comité de gestion du 7 novembre 2016 :

Procédure baisse du volume d'emploi

Le Vice-Président propose qu'aussi bien le banc des employeurs que celui des travailleurs réfléchissent et se mettent ensemble afin de finaliser une procédure aussi adéquate que possible.

Un membre du banc syndical synthétise les 3 options :

-l'employeur fait une déclaration spontanée d'une baisse d'emploi structurelle

-la Chambre entre en contact avec l'institution après avoir vérifié les chiffres de l'ONSS et demande sa motivation

-l'institution constate une baisse conjoncturelle par après et en informe la chambre

--> Dans tous ces cas, le Fonds examinera et décidera si oui ou non l'institution doit être pénalisée.

Dossier d'une baisse volume d'emploi

Un membre du banc patronal explique la situation de l'institution. Le 27/06/16 une CCT a été convenue afin de trouver à nouveau un équilibre financier et d'éviter la cessation des activités. Une des mesures prises les plus importantes, est la réduction collective du temps de travail de l'ordre de 10 %. En pratique, cela signifie le passage d'un 38 à 34 heures par semaine. La rémunération est également proportionnellement appliquée (coefficient 34/38). En outre, la prime de téléphonie pour le téléphone privé a été supprimée et aucunes heures administratives n'est effectuée pour l'instant. Ces mesures seront appliquées jusqu'au 31/12/17.

Comme déjà décidé au cours du dernier Comité de gestion la baisse du volume d'emploi est approuvée avec une évaluation provisoire en juin 2017. L'institution maintien donc toutes ses attributions maribel.

Les membres décident de continuer à subventionner comme auparavant, selon les heures réellement prestées. Un travailleur qui est donc pour 19h dans le maribel et à cause de la CCT effectuée plus que 17h, est donc subsidié pour 17 heures par le maribel. Cependant, l'institution peut exceptionnellement attribuer les 2 heures restantes par des heures prestées par un autre travailleur dans l'institution. A titre exceptionnel des travailleurs déjà en service sont acceptés ainsi que tous les changements de fonction y relatifs.

Un membre du banc syndical demande à la cellule administrative de donner un aperçu des attributions maribel (exprimé en heures) à l'institution.

Comité de gestion du 19 décembre 2016 :

La nouvelle limite minimale maribel est de 7,03 ETP et elle est donc un peu plus basse que celle de l'année passée.

Année 2017

Comité de gestion du 3 février 2017 :

Diminution volume de l'emploi:

1/Il semble que la diminution d'une institution ne soit pas si importante que déclarée par l'institution elle-même. Apparemment les chiffres utilisés ne sont pas les bons. Les chiffres qui ont été demandés et transmis à la Chambre sont différents. Il s'agit pour les deux institutions de diminutions structurelles qui courent depuis plusieurs années. Les raisons principales de cette diminution sont des départs volontaires de travailleurs et le fait de ne pas retrouver directement du personnel malgré les efforts effectués. Il y aura encore peut-être des démissions qui vont suivre.

2/Une autre institution nous communique que leur service de garde d'enfants malades a été transféré de la commission paritaire 330 vers la commission paritaire 318 parce qu'il n'y avait pas beaucoup de demandes. Les activités de ce service se rapportent également plus aux activités de la CP 318.

Les membres sont d'avis qu'il y a des réductions structurelles de personnel dans ces deux institutions. Cette situation est dormante depuis quelques années déjà et il n'y a pas de changement en vue. Les membres se demandent combien de temps devons-nous encore rester solidaires et autoriser une exception.

Des règles du jeu transparentes doivent être instaurées. Les membres demandent à la cellule administrative de lister pour la prochaine réunion les droits maribel par institution et les attributions actuelles.

3/Une autre association a une attribution maribel à durée indéterminée depuis le 01/07/2016. Elle a été reprise par un nouveau propriétaire et a changé de nom. Cela s'appelle maintenant autrement. Qu'advient-il des attributions maribel? Il y a également une diminution dans la composition du personnel entre le 01/07/2016 et le 01/12/2016.

Les membres sont d'avis que l'attribution Maribel peut être reprise par la nouvelle institution. Le nouveau propriétaire doit être mis au courant par courrier des conditions Maribel concernant la reprise et le volume d'emploi

Comité de gestion du 20 mars 2017 :

Suite aux derniers chiffres connus de l'ONSS, la nouvelle limite Maribel a été calculée. Elle s'élève à 7,02834 ETP. Si le Maribel fiscal n'est pas pris en compte, on arrive à un chiffre de 8,11998 ETP.

Comité de gestion du 12 juin 2017 :

Approbation des comptes annuels 2016 avec une perte de 40.185,96€.

Comité de gestion du 11 septembre 2017 :

Diminution du volume d'emploi d'une institution

L'institution a envoyé un recommandé au Fonds Social Maribel 330, Chambre des Soins infirmiers à domicile le 22/06/2017.

Il y est communiqué une diminution de 0,61 ETP au 31/12/2016 par rapport au 31/12/2015. La diminution a eu lieu pendant les deux premiers trimestres de l'année 2016. Ensuite, le volume-ETP a légèrement augmenté jusqu'au 31/12/2016. La diminution des travailleurs en 2014 et 2015 est liée à la diminution du nombre de patients. La cause de cette diminution est due à la forte concurrence et plus spécifiquement à la concurrence des groupes indépendants. La patientèle ayant été maintenue en 2016, la diminution est plutôt la conséquence de la pénurie d'infirmiers sur le marché du travail.

Il est proposé que, dans le futur, le Febi prenne position sur la diminution d'ETP dans les institutions et décide de la méthode à appliquer pour ce cas de figure. Une décision dans ce dossier est provisoirement en suspens.

Comité de gestion du 23 octobre 2017 :

Diminution du volume de l'emploi d'une institution

Dans le précédent Comité de Gestion du 11/09/2017, la décision à prendre a été mise en suspens. Etant donné qu'il y a actuellement une proposition de changement de l'Arrêté Royal au sujet du contrôle du volume d'emploi, il faut encore attendre avant de prendre une décision définitive. Cela signifie concrètement que, pour l'instant, aucune suite n'est donnée à la diminution et que l'on attend une règle d'application générale. Pour l'instant, la Chambre peut elle-même prendre des initiatives à ce sujet. La remarque a été faite que la diminution du volume de l'emploi est actuellement communiquée à posteriori à la chambre et qu'il serait mieux de faire cette communication à priori.

Jugement Tribunal Civil

Le Tribunal de première instance se déclare incompétent et renvoie le dossier au Tribunal de Commerce. Ce Tribunal est compétent car l'affaire concerne un litige qui est soumis au code des sociétés. Le litige sera avancé dans l'état dans lequel il a été trouvé en dernier. Ainsi, de nouvelles conclusions ne peuvent pas être déposées.

Dans le procès les deux parties défenderesses ont été citées à comparaître comme liquidateurs et en nom propre car la BVBA a été liquidée le 3/12/2014.

Médiation de dette

Pour la période de 2014, une institution doit encore rembourser un solde de 189,05€ pour 'les accords sociaux de 2000-2005' à la Chambre des Soins Infirmiers à domicile. La Chambre a envoyé un décompte recommandé à ce sujet le 28/09/2017 au médiateur de dettes.

Comité de gestion du 4 décembre 2017 :

Les chiffres de l'emploi en ETP

Dans les documents, les moyennes ETP de 2008 à 2016 ont été communiqués. Les documents vont être adaptés en incluant toutes les petites institutions qui bénéficient du maribel. La création d'emploi sera un défi car nous savons que nous serons confrontés à des chiffres en baisse dans le futur.

V. UTILISATION DES DOTATIONS

A) Coût d'emploi réalisé

Les institutions ayant reçu une intervention du Fonds maribel se sont engagées à réaliser une augmentation du volume de travail. Il s'agissait au total d'une augmentation de :

Maribel	Attributions en équivalent mi-temps (EMT)
MS 1	113
MS 2	159
MS 3	179
MS 4	28
dotation supplémentaire 2003	136
MS 5	71
MS 6 + redistribution	75
SM 7	2 durées déterminées pour 1 an (01/07/2011-30/06/2012)
FM	80 durées indéterminées à partir du 01/07/2011 35 durées indéterminées à partir du 01/07/2012
Attributions supplémentaires à partir du 01/07/2012	4 durées indéterminées 9 durées déterminées pour 1 an (01/07/2012-30/06/2013) 7 durées déterminées pour 1 an (01/07/2013-30/06/2014) 6 durées déterminées pour 1 an (01/07/2014-30/06/2015) 7 durées déterminées pour 1 an (01/07/2015-30/06/2016) 27 durées déterminées pour 3 ans(01/07/2014-30/06/2017)
MS 8	4
MS 9	44
FM 2015	31
MS 10	93

Pour le maribel social il y a eu au total **904 EMT** attribués à **durée indéterminée**, **6 EMT** à **durée déterminée pour 1 an** (01/07/2014 - 30/06/2015), **7 EMT** à **durée déterminée pour 1 an** (01/07/2015 - 30/06/2016) et **27 EMT** à **durée déterminée pour 3 ans** (01/07/2014 - 30/06/2017). Le total des attributions maribel fiscal de **durée indéterminée** s'élève à **146 EMT**.

2016 & 2017 : maribel social

Région	Emplois réalisés Durée indéterminée		Coût maximal*	
	2016	2017	2016	2017
Bruxelles	17,66 ETP	17,76 ETP	653.420,00 €	657.120,00 €
Flandre	348,79 ETP	363,44 ETP	12.905.230,00 €	13.447.280,00 €
Wallonie	83,90 ETP	89,78 ETP	3.104.300,00 €	3.321.860,00 €
TOTAL	450,35 ETP ou 900,70 EMT	470,98 ETP ou 941,96 EMT	16.662.950,00 €	17.426.260,00 €

* coût maximal = emplois réalisés en ETP x 37.000,00€.

2016 & 2017 : maribel fiscal

Région	Emplois réalisés Durée indéterminée		Coût maximal*	
	2016	2017	2016	2017
Bruxelles	0,42 ETP	0,31 ETP	15.540,00 €	11.470,00 €
Flandre	60,54 ETP	58,94 ETP	2.239.980,00 €	2.180.780,00 €
Wallonie	13,49 ETP	13,41 ETP	499.130,00 €	496.170,00 €
TOTAL	74,45 ETP ou 148,9 EMT	72,66 ETP ou 145,32 EMT	2.754.650,00 €	2.688.420,00 €

* coût maximal = emplois réalisés en ETP x 37.000,00€.

B) Financement des emplois (source : comptes annuels approuvés)

En 2016:

Le financement des emplois maribel dans la Chambre 3 s'est élevé à 18.734.337,66 €

En 2017:

Le financement des emplois maribel dans la Chambre 3 s'est élevé à 19.061.262,33 €

D) Frais de fonctionnement

Ils s'élèvent annuellement à un maximum de 1,20% de la dotation et sont directement déduits au niveau de la dotation du FMS 330 et versés à l'asbl FE.BI.

Depuis le 1^{er} juillet 2014 la dotation maribel a été augmenté avec un montant pour les jeunes engagés dans le pacte de solidarité entre les générations. Sur cette partie de la dotation 1.20% est aussi déduit pour les frais de fonctionnement.

VI. EVOLUTION DE L'EMPLOI

En octobre 2017, la Chambre a obtenu les chiffres de l'emploi (exprimés en ETP) pour l'année 2016. Les chiffres concernant l'évolution de l'emploi dans les institutions concernées pour 2003 et 2004 n'ont jamais été transmis aux Fonds, uniquement le "nombre de travailleurs qui ouvrent le droit à la réduction de cotisation dans le cadre du maribel social" ont été transmis.

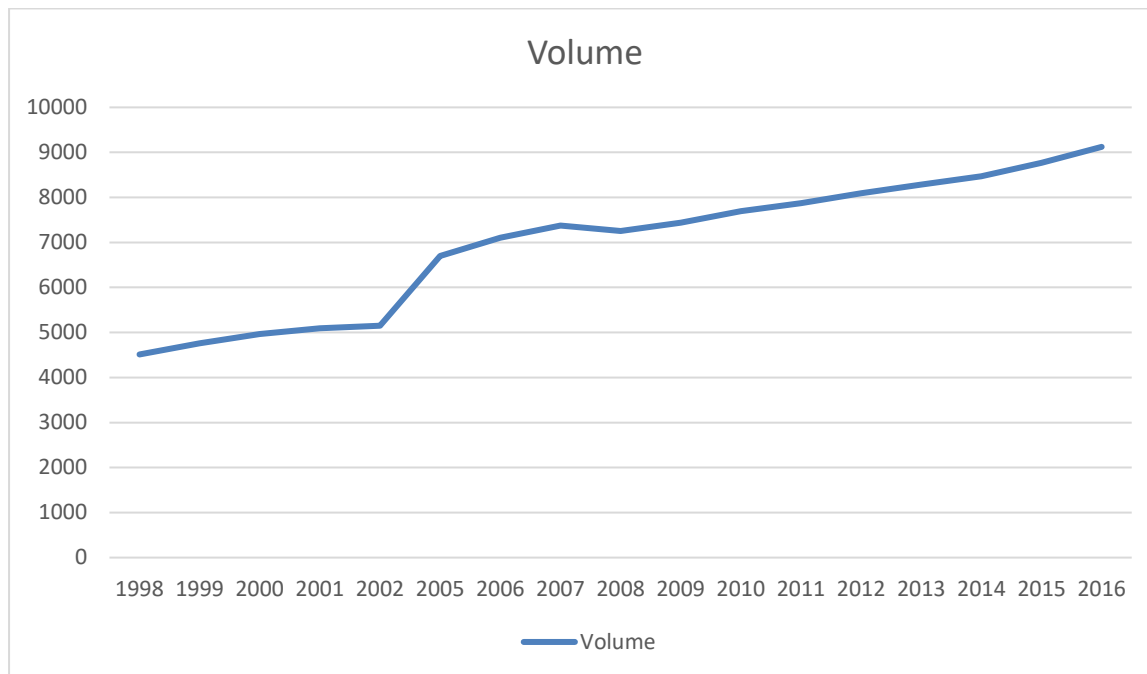
Le "volume d'emploi maribel" ne correspond pas au volume d'emploi statistique exprimé en "équivalent temps plein". Ainsi, toutes les données relatives au temps de travail qui ne sont pas considérées comme période rémunérée (soit les périodes assimilées et les périodes de vacances pour les ouvriers) sont prises en considération. Seules toutes les autres données relatives au temps de travail pour lesquelles l'employeur ne paie pas de salaire ou d'indemnité (code 30) ne sont pas prises en considération.

Les chiffres de 1998 jusqu'à ceux de 2002 sont obtenus à partir du total des données ONSS de l'indice 911 (T+10). A partir de 2005, il s'agit du total provenant des données déclarées par les employeurs dans la Chambre Soins Infirmiers à Domicile (305.02.02) via la DMFA. Depuis 2008, ils doivent faire leur déclaration dans la 330.01.30. A l'issue d'un contrôle, il est apparu qu'un nombre limité d'employeurs appartenant au secteur de Soins Infirmiers à Domicile a fait sa déclaration dans la Chambre fautive, et ne sont, de fait, pas compris dans les résultats.

Le tableau ci-dessous donne l'évolution de l'emploi dans le secteur en ETP depuis le début du maribel.

	Volume de travail Maribel ⁵				Moyenne
	1 ^{er} trimestre	2 ^{ème} trimestre	3 ^{ème} trimestre	4 ^{ème} trimestre	
1998	3921,13	4545,04	4840,24	4742,40	4512,20
1999	4424,18	4630,47	5044,20	4950,23	4762,27
2000	4743,84	4895,16	5135,62	5084,83	4964,86
2001	4864,95	5072,63	5248,21	5194,87	5095,16
2002	4944,19	5021,42	5305,41	5334,65	5151,41
2005	6595,87	6598,57	6757,11	6834,57	6696,53
2006	6809,09	6997,71	7097,57	7529,21	7108,40
2007					7373,07
2008	7053,59	7101,68	7262,30	7383,73	7253,22
2009	7216,48	7319,62	7560,46	7651,33	7436,97
2010	7549,94	7635,72	7772,54	7826,36	7696,15
2011	7758,86	7797,41	8600,10	7339,99	7874,09
2012	7909,57	8020,77	8178,88	8254,50	8090,93
2013	8143,29	8240,97	8334,03	8423,83	8285,53
2014	8287,23	8394,87	8560,80	8630,94	8468,46
2015	8596,40	8670,49	8845,49	8946,10	8764,62
2016	8965,71	9024,03	9143,52	9356,85	9122,53

⁵ Source : chiffres ONSS SPF Division de la politique générale de l'emploi



VII. EVALUATION DU MARIBEL

Dans le rapport annuel, un certain nombre de questions concernant le Maribel ont été posées aux employeurs et travailleurs des institutions du secteur. Pour les rapports annuels Maribel de 2016 & 2017, une liste de questions a été transmise et 42 ont répondu.

Questions relatives aux critères Maribel cf. article 49 AR MS 18/07/02

1 Les emplois Maribel ont contribué à améliorer l'intensité et la qualité des soins/services du groupe cible

Très bon	Bien	Satisfaisant	problématique	Très problématique	Pas de réponse
16	25	8	2	1	1
15	23	10	3	1	1

2. Les emplois Maribel ont diminué la charge de travail pour le personnel

Très bon	Bien	Satisfaisant	problématique	Très problématique	Pas de réponse
14	17	17	3	1	1
17	13	18	2	2	1

3. Les emplois Maribel ont contribué à améliorer un autre aspect au sein de votre institution

Très bon	Bien	Satisfaisant	problématique	Très problématique	Pas de réponse
8	13	11	1	1	19
10	13	9	1	2	18

Questions relatives aux obligations

4. Votre institution a-t-elle eu des difficultés pour remplacer et/ou engager des travailleurs financés par le maribel

Très bon	Bien	Satisfaisant	problématique	Très problématique	Pas de réponse
16	18	12	6	0	1
12	17	12	8	1	3

5. Votre institution a pu respecter les procédures (délais, concertation sociale, ...)

Très bon	Bien	Satisfaisant	problématique	Très problématique	Pas de réponse
19	23	9	1	0	1
17	26	8	0	0	2

Questions Gestion du dossier et communication

6. Quelle est votre satisfaction générale de la gestion de votre dossier par la cellule administrative

Très bon	Bien	Satisfaisant	problématique	Très problématique	Pas de réponse
27	21	4	0	0	1
29	16	7	0	0	1

7. Accessibilité de la cellule administrative (via mail, téléphone)

Très bon	Bien	Satisfaisant	problématique	Très problématique	Pas de réponse
25	20	5	1	0	2
28	15	7	1	0	2

8. Compréhension et clarté des procédures dans les documents écrits (circulaires, formulaires, brochure, ...)

Très bon	Bien	Satisfaisant	problématique	Très problématique	Pas de réponse
12	25	12	0	1	3
13	26	11	0	0	3

Visuel: lisibilité des documents (circulaires, formulaires, brochures, ...)

Très bon	Bien	Satisfaisant	problématique	Très problématique	Pas de réponse
11	26	13	0	0	3
14	24	11	0	0	4

Clarté des explications orales ou écrites données par la cellule administrative et la compréhension de celles-ci

Très bon	Bien	Satisfaisant	problématique	Très problématique	Pas de réponse
18	22	9	1	0	3
18	22	8	1	0	4

Accessibilité et clarté de notre site web et des documents téléchargeables (www.fe-bi.org)

Très bon	Bien	Satisfaisant	problématique	Très problématique	Pas de réponse
14	22	12	0	0	5
15	22	11	0	1	5

Moyenne :

<u>1</u>	<u>2</u>	<u>3</u>	<u>4</u>	<u>5</u>	<u>6</u>	<u>7</u>	<u>8a</u>	<u>8b</u>	<u>8c</u>	<u>8d</u>
4,02	3,77	3,76	3,85	4,15	4,44	4,35	3,94	3,96	4,14	4,04
3,92	3,79	3,80	3,62	4,18	4,42	4,37	4,04	4,06	4,16	4,02

Top 3

1. Satisfaction générale de la gestion de votre dossier par la cellule administrative (question 6)
2. Accessibilité de la cellule administrative via mail, téléphone (question 7)
3. Respect des procédures (délais, concertation sociale, ...) (question 5)

Flop 3

1. Difficultés pour remplacer et/ou engager des travailleurs financés par le maribel (question 4)
2. Diminution de la charge de travail pour le personnel (question 2)
3. Amélioration d'un autre aspect au sein de l'institution (question 3)

NB : en 2016, l'ordre du flop 3 est différent :

1. Amélioration d'un autre aspect au sein de l'institution (question 3)
2. Diminution de la charge de travail pour le personnel (question 2)
3. Difficultés pour remplacer et/ou engager des travailleurs financés par le maribel (question 4)

VII. EVALUATION DU MARIBEL

Vous trouverez ci-dessous un résumé des remarques aux questions posées:

Concernant l'amélioration des conditions de travail (qualité, charge, autres améliorations)

- Meilleure sécurisation des patients
- Augmentation de l'effectif et offre de soins + grande
- Meilleure communication (notamment via les infirmières de liaison)
- Amélioration de la visibilité de l'institution
- Meilleur soutien pour certain type de patient (palliatif)
- Meilleure organisation administrative et comptable
- Amélioration de la situation financière
- Informatisation permettant une amélioration de la qualité des soins
- Octroi de 3 semaines de congé consécutives
- Diminutions des heures de récupération
- Amélioration des horaires

Concernant les difficultés rencontrées (remplacement, procédures)

- Profil des soins plus lourd
- Problèmes financiers
- Recrutements et remplacements difficiles car dépendants de l'arrivée de personnel infirmier sur le marché de l'emploi
- D'une manière générale, pas de soucis rencontré quant au respect des procédures

Concernant la gestion du dossier et la communication

La grande majorité des institutions sont très satisfaites de la gestion de leur dossier et de la communication. Seul une institution se plaint de recevoir tardivement certains documents et de ne pas pouvoir joindre facilement la cellule et une autre institution souhaiterait pouvoir télécharger plus de documents sur le site web (ceci est en projet car un outil informatique Maribel est en phase de développement)

VIII. Conclusion

La nécessité d'emplois Maribel est encore d'actualité pour les institutions qui en bénéficient. Le Maribel contribue à réduire la pénurie de travailleurs sur le marché du travail. Ceci permet un service qualitatif et contribue à réduire la charge de travail pour les travailleurs.

Le remplacement ou l'embauche de nouveaux employés, peuvent être réalisés de manière suffisante. Le Maribel est un important soutien financier mais un préfinancement doit être évité. La continuité du service peut être garantie et permet, d'autre part, un équilibre pour le personnel entre la vie privée et le travail effectué.

Les augmentations de dotations à venir dans le cadre du tax shift, en 2019 et 2020 apporteront très certainement une bouffée d'oxygène supplémentaire au secteur.

Phase Maribel	Réduction de la contribution	En vigueur à partir de
MS11	€ 461,52	1/01/2018
	€ 478,89	1/01/2019
	€ 500,31	1/01/2020

Discuté et approuvé par le Comité de Gestion du 10/09/2018

Le Président,
H. VAN GANSBEKE

Le Vice-président,
R.DE JAEGHER